

Tarifs des actes relatifs à l'exercice des activités commerciales

La loi de finances 2019 a fixé les tarifs suivants pour les actes relatifs à l'exercice des activités commerciales :

Libellé	Personnes physiques et entrepreneurs	Personnes morales et groupement d'intérêt économique
1- Autorisation d'exercice des activités commerciales		
Etablissement	50 000	100 000
Modification	25 000	50 000
Duplicata	25 000	50 000
2-Autorisation d'exercice temporaire des activités commerciales		
Installation	3 000 000	10 000 000
Renouvellement	6 000 000	25 000 000
3-Administration de l'activité commerciale		
Autorisation d'extension	50 000	100 000
Autorisation de transfert	25 000	75 000
Autorisation de solde	25 000	75 000
Autorisation de liquidation	25 000	75 000
4-Dispense		5 000 000
6-administration des prix		
Homologation		100 000
Taxation		250 000
7-Gestion de la qualité		
Autorisation de mise sur le marché	50 000	100 000
8-contrôle et répression des fraudes commerciales		
Enregistrement des procès- verbaux de destruction des produits	50 000	100 000
9-manifestation commerciale		
Organisation des manifestations commerciales	100 000	250 000
Expertise sur l'organisation des manifestations commerciales	100 000	250 000